

Monsieur Mars di Bartolomeo Président de la Chambre des Députés Luxembourg

Luxembourg, le 17 novembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances concernant la fermeture de certaines agences de la BCEE.

Il me revient que les agences BCEE à Wormeldange et Beaufort seraient prochainement fermées.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances :

- Est-ce que Monsieur le Ministre peut confirmer ces informations ?
- Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il m'informer sur les raisons à la base de cette décision ?
- Monsieur le Ministre ne considère-t-il pas l'accessibilité de certains services régulièrement fréquentés par les citoyens et entreprises dans l'espace rural doit être maintenue afin de garantir une proximité de ces services auprès de ceux-ci?
- Est-il prévu de fermer d'autres agences dans le milieu rural et dans l'affirmative lesquelles ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Léon Gloden Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le:

n 8 DEC. 2016

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement p.a. Service Central de Législation 43, boulevard Roosevelt L-2450 LUXEMBOURG

Référence: 81ax3104e

Luxembourg, le 7 décembre 2016

Concerne: Question parlementaire n° 2567 du 18 novembre 2016 de Monsieur le Député

Léon Gloden concernant la fermeture de certaines agences de la BCEE

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA

## Réponse de Monsieur le Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire N° 2567 de l'honorable Député Léon Gloden

Il n'appartient pas au ministre des Finances d'expliciter la stratégie commerciale de la BCEE, qui est un établissement public autonome. Sur base des éléments de réponse transmis par la banque, il est toutefois possible de fournir les précisions suivantes :

L'évolution démographique et économique, ainsi que les changements dans les habitudes et besoins des clients nécessitent une adaptation périodique de la répartition géographique des agences. Dans ce contexte, la BCEE a décidé de procéder courant 2017 à la fermeture des agences suivantes : l'agence Avenue X Septembre, l'agence Beaufort, l'agence Lintgen, l'agence Martelange, l'agence Troisvierges, l'agence Vianden et l'agence Wormeldange. L'activité de chacune de ces agences sera intégrée dans un Centre Financier ou une agence géographiquement proche qui reprendra ainsi les clients concernés sans frais ni démarches pour eux.

Les employés de la BCEE affectés aux agences faisant l'objet de ces fermetures se verront offrir un nouveau défi soit au sein du réseau des agences de la BCEE soit au siège de la BCEE.

Par ailleurs, la BCEE mettra dans la mesure du possible à disposition des clients dans les localités concernées des GABs multifonctionnels offrant une large gamme de services bancaires dans un souci de garantir une proximité de ces services auprès de ces clients.

La BCEE prête une attention particulière au réseau des agences qui est et restera un point de contact privilégié de la BCEE avec sa clientèle. Il convient ainsi de noter que la BCEE continuera à investir dans le réaménagement de l'intérieur des locaux des Centres Financiers et agences.

Afin de suivre le plus près possible les changements démographiques et économiques au Luxembourg, le réseau des agences de la BCEE a de tous temps connu une évolution comprenant des fermetures d'agences, mais aussi de nouvelles ouvertures dans les nouveaux centres de concentration de la vie sociale et économique du pays.

Soulignons finalement que la BCEE restera l'établissement de crédit avec le plus grand nombre d'agences au Grand-Duché.